

Conseil Municipal
du
28 février 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit février, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.

Date de convocation : 21 février 2011

Présents : Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET.

Excusés : Romain ROUX, Cédric SOULARD, Christophe LARTIGUE

RENCONTRE AVEC M. Daniel BARBE, CANDIDAT AUX ÉLECTIONS CANTONALES

Monsieur le Maire accueille M. Daniel BARBE, candidat aux prochaines élections cantonales et lui donne la parole.

Après avoir présenté son projet et répondu aux différentes questions de l'assemblée et des conseillers municipaux, M. Daniel BARBE remercie la municipalité de Gornac de l'avoir reçu.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

Un état faisant apparaître les tours de garde est complété par chaque conseiller municipal.

SITE INTERNET MISE A JOUR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Annabelle CUVELLIER pour présenter la demande de M. Bernard BÉLIARD concernant la mise à jour du site. Celle-ci donne lecture du courrier et confirme que la prestation effectuée a dépassé les prévisions.

« Monsieur le Maire

Il s'avère que le travail est plus important que celui que je me proposais de faire au départ inclus dans le coût initial de la création du site. Je tiens à rappeler que je m'étais engagé à mettre à jour des pages à partir de textes fournis que j'aurais importé (copier-coller).

Or j'ai la plupart du temps rédigé, choisi des photos, effectué des recherches ou du travail préparatoire ou entrepris des contacts pour la rédaction (ex: fiches sur les entreprises agricoles).

Avec le recul, je pense que l'accomplissement de ces tâches justifie une demande de paiement. Je pense qu'en ajoutant un montant de 220 euros à la prestation actuelle du bulletin (soit au total un supplément 660 euros par an), je considérerais être convenablement rémunéré pour le travail à faire tout au long de l'année.

Pour la municipalité, en échange d'un montant global de 3000 euros, je m'engage donc à réaliser trois bulletins et la mise à jour régulière du site comme j'ai eu à le faire au cours des derniers mois.

Si le travail à faire pour le site entraînait un nombre d'heures supérieur à cinq à six heures par mois (nouvelles rubriques ou sections avec contenu conséquent), cela demanderait une évaluation de temps à estimer au niveau de la prestation.

Au vu du travail effectué, le Conseil Municipal donne son accord pour une rémunération de 660 euros pour la mise à jour du site tout au long de l'année.

CAB

Monsieur le Maire présente la Phase 1 : Diagnostic de l'Etude préalable à la Convention d'Aménagement de bourg, présentée par l'équipe d'étude (un architecte urbaniste et un paysagiste), lors de la réunion qui s'est tenue le 4 Février, en présence de M. Thierry POUGET et Mme Karine SEGUIER du Conseil Général.

Pour mémoire la phase 2 présentera les principes d'aménagement et la phase 3 les fiches actions.

Le cabinet recruté a procédé à une analyse du village permettant de constater :

- *un relief vallonné caractérisé par la dominance de la vigne*
- *un cœur de bourg constitué d'un univers minéral rythmé par des séquences végétales*
- *un réseau viaire qui a conditionné l'implantation du bâti du centre bourg. Il est hétérogène et ses caractères sont fonction des phases d'urbanisation.*

L'ébauche de la phase 2 détermine les secteurs à enjeux : les abords de l'école, la mairie-l'église, les allées, la zone autour de la salle des fêtes, l'Esplanade Fongrave et le pôle médical.

S'ensuit une discussion qui permet de déterminer le premier objectif de la municipalité : les équipements collectifs avec par ordre de priorité – le bourg, l'école et le pôle médical. L'esplanade Fongrave, à l'entrée du bourg, pourrait être un enjeu d'urbanisation en complément des équipements publics.

D'autre part, M. CHABRIER, du CAUE a remis une ébauche d'occupation au sol des différents aménagements culturels et sportifs.

M. Gilles GALLES souhaite des stationnements à proximité des commerces car la population est vieillissante.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 31 mars avec M. LESPES du Centre Routier Départemental basé à Langon.

Mme Annabelle CUVELLIER demande si les photos qui devaient être prises par avion, ont été réalisées. Monsieur le Maire indique que la société missionnée n'a plus donné de contact depuis la commande.

PROJET MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire présente le compte rendu de sa rencontre avec Mme Angélique DO CARMO au cours de laquelle a été préparé le rendez-vous du vendredi 04 mars à 14h à la mairie, et donne lecture de celui-ci :

«Mme Angélique DO CARMO nous transmet des documents que je vous soumetts et vous propose de consulter. Vous pourrez constater la très grande importance du projet de santé qui doit être élaboré par les professionnels de santé.

D'autre part Alain DUFFAU m'a communiqué des chiffres concernant les zones déficitaires en médecins généralistes en Aquitaine dont fait partie Gornac. Je vous propose de les utiliser comme argumentaire dans le dossier de rencontre de l'ARS du vendredi 11 mars et du lundi 14 Mars avec la Sous Préfète ».

L'aide financière ne pourra exister que dans la mesure où l'ARS donnera un avis favorable, cet avis est soumis au critère principal de présentation du dossier par les professionnels de santé.

L'esquisse travaillée par l'architecte M. PRADAL présente un sas d'accueil, une salle d'attente, un cabinet infirmier, deux cabinets polyvalents, à l'étage deux cabinets médicaux. Au rez-de-chaussée un accès est créé pour une extension sur la pharmacie.

Le coût estimatif à ce jour avoisinerait les 400 000 euros ht; en fonction des subventions obtenues et du prêt contracté, le loyer serait pour chaque professionnel de santé, de l'ordre de 400 à 600 euros, excepté la pharmacie. Pour celle-ci, le local étant indépendant il sera procédé à une étude précise qui correspond au souhait de Mme Françoise MENEL qui envisage de racheter le local au bout d'un certain temps.

Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner auprès des services concernés afin de déterminer sous quelles conditions il sera possible de vendre ce local qui a reçu des subventions publiques.

Actuellement trois médecins nous ont contacté. Si l'un d'eux était intéressé il pourrait commencer dans le cabinet médical du Dr Alain DUFFAU.

A l'arrière de la construction de la pharmacie une partie du terrain n'appartient pas à la commune. Monsieur le Maire est allé rencontrer les propriétaires à savoir Mme COURREGELONGUE et Mrs BASSELERIE en vue d'un achat. Ils n'y sont pas opposés et donneront leur réponse définitive ultérieurement.

FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale présidée par Monsieur Yves d'AMECOURT, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 12 302.00 euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <i>- de réaliser en 2011 les opérations suivantes :</i> | |
| <i>- isolation logement école</i> | <i>617.00</i> |
| <i>- garage route de Saint Martial façade
enduit et maçonnerie façade</i> | <i>3 967.00</i> |
| <i>- toiture épicerie</i> | <i>10 567.50</i> |
| <i>- descente eaux pluviales</i> | <i>1 116.00</i> |

pour un montant total de 16 267.50 euros hors taxes, soit 19 455.93 euros toutes taxes comprises,

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 12 302.00 euros,

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

PREAU ECOLE - AVANCEMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

M le Maire indique au Conseil Municipal que le dossier de permis de construire présenté à la DDTE a été refusé le 11 février 2011, car ce projet a reçu un avis défavorable de la sous-

commission des personnes handicapées (établissement recevant du public) pour les motifs suivants :

Projet non-conforme (notice d'accessibilité – nécessité d'un lave main dans les sanitaires handicapés). L'architecte va refaire son dossier pour présentation à la DDTM.

Mme Annie POSSAMAI indique que les dossiers de subvention ont été présentés par le SIRP dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la réserve parlementaire.

TERRAIN A BATIR

Suite à une information donnée par M. Cédric SOULARD, M. Anthony FRATTINI a rencontré Monsieur le Maire et lui a indiqué qu'il souhaitait acquérir une parcelle d'environ 2000 m² au terrain de tennis. Son choix s'est porté sur la parcelle où est construit le terrain. Le prix de vente a été fixé à 30 euros le m².

Plusieurs géomètres seront contactés pour procéder au bornage (le moins disant sera retenu). Monsieur le Maire rencontrera M. SOULÉ du Centre Routier afin de déterminer les accès aux parcelles.

Lundi de Pâques

Le programme du lundi 25 avril jour de la fête de l'agneau est arrêté :

Transhumance – Messe – Apéritif offert par la Municipalité – ensuite chaque convive amène son panier et le repas aura lieu à la salle des fêtes ou au moulin, en fonction du temps.

BIBLIOTHEQUE

Mme Annabelle CUVELLIER présente l'animation qui va avoir lieu le vendredi 11 mars avec M. Bernard MINON dans le cadre du Printemps des Poètes, un atelier pour enfants de 6 à 14 ans est organisé de 17 h à 18 h.

Monsieur le Maire, missionné pour encadrer la coordination de la Communauté de Communes du Sauveterrois, indique qu'il a participé à une première réunion de mise en réseau informatique des bibliothèques du territoire en partenariat avec la BDP, les adjointes de la commune de Sauveterre de Guyenne, le Maire de Blasimon ainsi que les bibliothécaires des trois communes. Les premières estimations s'élèvent à la somme de 28 000 euros pour l'ensemble des trois communes en matériel informatique et logiciels. Les services du Conseil Général imposent une étude diagnostic du territoire évaluée entre 15 000 et 24 000 euros pour l'attribution de subventions. Une aide de 75% peut être allouée pour l'ensemble de ces opérations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à minuit et quart.